

CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

(Montréal, 19 - 28 juin 2000)

**Point 2 de
l'ordre du jour: Questions organisationnelles**

**Point 3 de
l'ordre du jour: Questions de financement**

ASPECTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS DES AÉROPORTS SUISSES ET DE SWISSCONTROL

(Note présentée par la Suisse)

NOTE D'INFORMATION

SOMMAIRE

Cette note d'information décrit brièvement l'organisation des aéroports nationaux et de Swiss-control ainsi que les modalités de financement de ces derniers.

1. Introduction

1.1 La Suisse, petit pays multi-culturel d'Europe de l'Ouest comprend trois aéroports intercontinentaux et une société indépendante gérant les services de navigation aérienne.

1.2 Les trois plates-formes aéroportuaires sont au bénéfice de trois statuts juridiques différents:

- aéroport binational détenu par la France et par la Suisse pour l'Aéroport de Bâle-Mulhouse (depuis 4.7.1949)
- établissement public autonome pour l'Aéroport International de Genève (depuis le 1.1.1994)
- société anonyme d'économie mixte pour l'aéroport de Zürich (dès le 1.4.2000)

Swisscontrol, société anonyme suisse pour les services de la navigation aérienne, est responsable de la gestion du trafic civil en Suisse. Détenue majoritairement par la Confédération, elle est financièrement indépendante depuis le 1.1.1996.

1.4 L'évolution du trafic aérien en Suisse nécessite une adaptation de la politique suisse en matière d'aviation civile. Dans ce sens, l'ensemble des aéroports nationaux, aérodromes régionaux, champs d'aviation, héliports et terrains d'atterrissage est considéré comme un système global. L'infrastructure aéronautique forme ainsi un réseau au sein duquel chaque installation remplit des fonctions spécifiques et fournit des prestations définies. Les aéroports nationaux de Bâle-Mulhouse, Genève et Zurich sont donc encouragés à collaborer entre eux et profiter des possibilités offertes par l'économie de marché pour se partager le trafic de manière rationnelle au sein du "système d'aéroports suisses".

2. Services aeroportuaires

2.1. Aspects organisationnels

Pour l'Aéroport International de Genève :

Activités gérées par l'aéroport	Activités sous-traitées par l'aéroport	Activités sous la responsabilité de la Confédération	Activités sous la responsabilité du Canton de Genève
Services de sécurité (sapeurs d'aviation et ambulances)	Passagers & cargo handling	Service de navigation aérienne (survol et approche)	Immigration
Contrôle de sûreté	Allocation des slots	Service des douanes	Services de police
Allocation des positions avions	Avitaillement carburant	Services de la météo	Services vétérinaires
Gestion des aires de trafic	Maintenance et nettoyage des avions		
Transport bus des passagers	Catering		
Exploitation des Parking	Bars & restaurants		
Administration Générale	Boutiques & commerce		
Services VIP	Publicité		
Contrôle des accès de service	Gestion des chariots à bagages		
Gestion du patrimoine	Nettoyages		
Plan directeur et maîtrise d'ouvrage en matière de constructions	Locations de voitures		
Maintenance des terrains et bâtiments			
Gestion / suivi de l'environnement			

Activités gérées par l'aéroport	Activités sous-traitées par l'aéroport	Activités sous la responsabilité de la Confédération	Activités sous la responsabilité du Canton de Zürich
<p>Plan directeur et gestion des constructions</p> <p>Maintenance des terrains et des bâtiments</p> <p>Gestion du patrimoine</p> <p>Exploitation des parkings</p> <p>Gestion des aires de trafic en coordination avec ATC</p> <p>Allocation des positions avions</p> <p>Services de bus</p> <p>Supervision des aires de trafic</p> <p>Gestion et suivi de l'environnement</p> <p>Coordination des slots avec les cics aériennes et allocation des slots pour l'aviation générale</p> <p>Services de sécurité (sapeurs d'aviation et ambulanciers)</p> <p>Services VIP</p> <p>Gestion des terminaux passagers (planification et gestion de projet)</p> <p>Administration générale</p> <p>Gestion et planification du cargo (import)</p>	<p>Pax handling</p> <p>Cargo handling</p> <p>Handling des aéronefs</p> <p>Catering</p> <p>Bars and restaurants</p> <p>Commerces et boutiques avions</p> <p>Services aéroportuaires tel que gestion des bagages</p> <p>Avitaillement carburant</p>	<p>Service de navigation aérienne (survol et approche)</p> <p>Service des douanes</p> <p>Services de la météo</p> <p>Supervision des activités aéroportuaires</p>	<p>Immigration</p> <p>Services de police</p> <p>Services vétérinaires</p>

Pour l'Aéroport de Bâle-Mulhouse :

Activités gérées par l'aéroport	Activités sous-traitées par l'aéroport	Activités sous la responsabilité de l'Etat français	Activités sous la responsabilité des états F + CH
Services de sécurité (sapeurs d'aviation) Lutte aviaire	Assistance au sol (pax, cargo, tarmac)	Service de navigation aérienne (survol et approche)	Approbation des tarifs réglementés par les tutelles
Allocation des positions avions et ressources aéroport pax	Avitaillement carburant	Gestion du trafic sur les aires de mouvements	Services d'immigration
Gestion du trafic sur les aires de trafic	Bars, restaurants, commerces, boutiques, location voitures	Gestion des installations électrotechniques liées à la navigation aérienne	Douane et Police
Exploitation des parkings publics	Taxis et navettes	Service Météo	
Gestion du patrimoine	Gestion des chariots à bagages	Services de police et de gendarmerie	
Maintenance des terrains et bâtiments	Nettoyage	Services vétérinaires	
Maîtrise d'ouvrage en matière de construction	Publicité (partiellement)		
Transport des passagers sur les aires	Contrôle de sûreté		
Administration générale	Catering		
Contrôle / suivi de l'environnement	Transport / bus (partiellement)		
Contrôle sécurité			
Réglementation des redevances aéronautiques et non aéronautiques			

2.2. Aspects financiers***Pour l'Aéroport International de Genève:*****Fixation des tarifs:**

La fixation des tarifs n'est pas soumise à l'approbation de l'autorité de surveillance mais procédure de consultation auprès des différents partenaires et instances officielles.

Sources de financement:

- S Financement interne via les redevances aéronautiques et non-aéronautiques
- S Financement externe via emprunts auprès d'établissements bancaires

Pour l'Aéroport de Zurich:

Fixation des tarifs:

Jusqu'en 2001, le Canton de Zürich approuve les tarifs aéroportuaires. Dans le cadre de renouvellement de la concession fédérale dans le courant 2001, la délégation de pouvoir en matière tarifaire sera déléguée à la nouvelle entité privatisée «Aéroport de Zürich».

Procédure de consultation auprès des utilisateurs de l'aéroport. Supervision des tarifs aéroportuaires par l'OFAC.

Sources de financement:

- S principalement interne via les redevances aériennes et non aériennes
- S emprunts bancaires

Pour l'Aéroport de Bâle-Mulhouse:

Fixation des tarifs:

- S procédures de consultation et d'approbation par les instances officielles suisses et françaises
- S procédures de consultation des différents partenaires
- S approbation par le Conseil d'Administration de l'Aéroport

Sources de financement:

- S interne via les redevances aériennes et non aériennes
- S externe via :
 - S emprunts auprès d'établissements bancaires,
 - S emprunts partenaires
 - S subventions par collectivités locales, états F et CH

3. Services de navigation aérienne

3.1 Aspects organisationnels

Activité principale

- L'espace aérien est divisé en deux régions, chacune d'entre elle possède son propre centre de contrôle en-route. Ces centres sont situés à Genève et Zurich.

- Le contrôle aérien d'approche est effectué sur les quatre plates-formes aéroportuaires les plus importantes : Zurich, Genève, Berne et Lugano, à l'exception de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, où le
- contrôle aérien est géré par la France. Pour trois aérodromes régionaux, Granges, St.Gall-Altenrhein et Les Eplatures, le contrôle aérien est délégué à la direction de ces aérodromes, au nom de Swisscontrol.
- La répartition de l'espace aérien entre civils/militaires est totalement coordonnée. Une unité nationale civil/militaire est responsable de la coordination de l'espace aérien. Cette coordination est également établie au niveau directorial, ainsi qu'au niveau technique.

Régulateur

En terme de sécurité, Swisscontrol est régulée par l'Office fédéral de l'aviation civile, représentant l'Etat suisse. Au niveau de la régulation économique, Swisscontrol est considérée comme une société sans but lucratif, pour ce qui est de la gestion du contrôle aérien. Par conséquent, les surplus / sous-recouvrements des coûts de la sécurité aérienne sont redistribués / rechargés aux usagers, au travers des redevances futures.

Autres services

Swisscontrol offre également d'autres services, en lien avec l'activité de l'entreprise :

- Formation de contrôleurs aériens: l'Ecole, située à Zurich, possède divers simulateurs.
- Calculations PANS-OPS: développement de procédures d'approche/de départ aux instruments, positionnement des systèmes de navigation, création de cartes de standards aéronautiques.
- Simulations en temps accéléré: optimisation de la structure de voies aérienne, de la sectorisation de l'espace aérien, gestion des flux sur un aéroport.
- Vols de calibrage: Swisscontrol est partenaire, avec DFS en Allemagne et Austro Control en Autriche, dans la société Flight Inspection International, spécialisée dans l'inspection en vol des systèmes de navigation aérienne.

3.2 Aspects financiers

Fixation des tarifs

Les redevances de sécurité aérienne fixées par swisscontrol, d'abord présentées en procédure de consultation auprès des usagers, doivent être acceptées par la Confédération.

Sources de financement

- Autofinancement aux travers des redevances de sécurité aérienne
- Financement externe via emprunts bancaires, et emprunts auprès de la Confédération.

